SNTRS

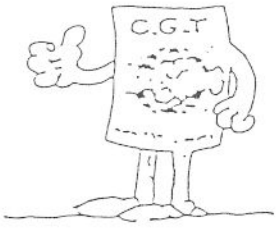

informations

Bulletin de liaison du Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique C.G.T.

édité par nos soins

25, RUE DES CHEVREUSE 91400 ORSAY. Tél. 69.07.60.13

C.P. N° 50099 - Directeur de la Publication : Jean OMNES

N° 1.A. MARDI 10 JANVIER 1995 2,00 FRS

SPECIAL INSERM

A TOUS LES ADHERENTS

AUX SECRETAIRES REGIONAUX ET
AUX MEMBRES DE LA C.E. CNRS

Page 2 *E*dito
Page 3 Calendrier prévisionnel des élections aux C.A.P. 1995 INSERM
Page 4 Composition des nouvelles C.A.P. INSERM
Page 5 Calendrier prévisionnel à l'élection des membres du Conseil Scientifique
Page 6 Calendrier prévisionnel aux élections de membres de la commission AD HOC "Administration de la recherche"

Pages 7-8 TRACT INTERSYNDICAL INSERM
pour la préparation de l'action du **MARDI 7 FEVRIER 1995**
MANIFESTATION NATIONALE à 14 h à Paris du Palais de la découverte à Matignon et aux diverses actions décidées en province.

INFORMATION MOBILITÉ

Comme nous vous en avons déjà informés, le gel des postes est maintenu.
La direction de l'INSERM est en négociation avec les autorités de tutelle quant à leur nombre. De cette réponse dépend les possibilités budgétaires pour 1995 aussi bien pour les promotions que pour les recrutements.

De ce fait, la liste des postes ouverts à la mobilité ne sera arrêtée qu'après cet arbitrage.

CONCLUSION : La direction ne peut donc s'engager à l'heure actuelle sur la date de sa diffusion.

*E*n ce début d'année, nous allons être en pleine phase électorale (bien voir les calendriers ci-joints).

*A*près les élections aux CSS où nous avons pu mesurer notre succès (18 élus dans le collège C sur 33), nous préparons les élections au Conseil Scientifique avec pour objectif une liste dans chaque collège A1, B1 et C.

*C*hacun mesurera l'importance de notre première présentation dans les collèges chercheurs et la nécessité que tout le syndicat (chercheurs et ITA) mène une campagne d'explication : pourquoi se présente-t-on ? et l'importance d'un vote SNTRS-CGT.

*L*a profession de foi développera les arguments évidemment sur la défense de la recherche publique et des personnels. Comme toujours, nous défendrons des moyens pour la recherche, l'indépendance de celle-ci dans le cadre de nos missions et de la responsabilité de l'Institut face aux problèmes de santé publique. Tous ces thèmes seront à l'ordre du jour de notre Commission Exécutive du 19 janvier 1995 mais doivent être surtout abordés dans les Assemblées Générales des personnels où, même si celles-ci sont intersyndicales, certains points particuliers peuvent être soulevés comme les critères d'évaluation ou bien que veut dire à quoi mène l'idée : on ne prend que les meilleurs...

*D*ans le même temps, d'autres instances très importantes pour la défense des personnels, les Commissions Administratives Paritaires sont en renouvellement. Comme indiqué dans le tableau (page 4), il y a quelques modifications dûes à l'évolution du nombre d'agents dans certains corps. Il y a fusion des CAR avec les IR2, et des agents avec les adjoints d'administration.

*C*es élections sont très importantes pour le syndicat car elles donnent l'indication de notre représentativité au niveau local et national ; c'est sur cette base qu'est calculé le nombre de nos représentants dans différentes instances et sert pour l'application du droit syndical, décharges et moyens.

*L*a date prévue de dépôt des candidatures est le 22 février 1995. Pour déposer des listes partout, il nous faut 100 candidats. Nous devons faire vite. Le bureau vous contactera peut être mais d'ores et déjà vous pouvez nous dire si vous êtes intéressé(e)s, ou si vous connaissez des agents qui, sans être syndiqués, seraient prêts à compléter nos listes.

Nous rappelons que l'organisation des votes se fait au niveau régional. Chaque ADR de province va organiser une commission électorale à laquelle nous devons envoyer un représentant du syndicat.

*D*ans la foulée, il y a une 3ème élection pour la commission "Administration de la Recherche" qui concerne les personnels exerçant des fonctions d'administration de la recherche, pour celle-ci, la date de dépôt des candidatures est le 30 mars 95.

Sont électeurs et elligibles les personnels de l'administration centrale et déconcentrée (siège et AD) ; ce sont des candidatures individuelles pour lesquelles nous faisons un appel : rappelons que pour le mandat précédent, les deux candidats se réclamant du SNTRS-CGT ont été élus.

L'activité syndicale ne se limitant pas aux élections, tu trouveras, ci-après, un tract intersyndical INSERM sur la situation dans la recherche, qui doit servir pour l'organisation des Assemblées Générales préparant l'action nationale du **7 février 1995**.

*D*ébut d'année bien chargé, mais l'actualité ne nous laisse pas le choix.

Bonne année à tous.

ELECTIONS DES MEMBRES DES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES DE L'INSERM

CALENDRIER PREVISIONNEL

1995

10 JANVIER :	Envoi des listes électorales aux Administrations Déléguées Régionales
24 JANVIER :	Clôture des réclamations concernant les listes électorales auprès du bureau des élections
31 JANVIER :	Commission électorale (validation des listes électorales et des réclamations)
6 FEVRIER :	Diffusion dans les Administrations Déléguées Régionales des listes électorales définitives
22 FEVRIER :	Date limite de dépôt des candidatures par les organisations syndicales
1er MARS :	Commissions électorales de validation des candidatures
2 - 6 MARS :	Etablissement puis envoi du matériel électoral
24 MARS :	Clôture du scrutin
30 MARS :	Dépouillement
4 AVRIL :	Transmission des résultats par les Administrateurs Délégués Régionaux au Bureau des Elections de l'INSERM
10 AVRIL :	Proclamation des résultats et désignation des membres élus.

COMPOSITION DES NOUVELLES C.A.P. INSERM

Numéro de la commission	Corps et grades	REPRESENTANTS			
		des personnels		de l'administration	
		Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
1	Directeurs de recherche de classe exceptionnelle Directeurs de recherche de 1re classe Directeurs de recherche de 2e classe	2 2 2	2 2 2	6	6
2	Chargés de recherche de 1re classe Chargés de recherche de 2e classe	2 2	2 2	4	4
3	Ingénieurs de recherche hors-classe Ingénieurs de recherche de 1re classe Ingénieurs de recherche de 2e classe et chargés d'administration de la recherche de 1re et 2e classe	1 2 2	1 2 2	5	5
4	Ingénieurs d'études de 1re classe Ingénieurs d'études de 2e classe	2 2	2 2	4	4
5	Assistants ingénieurs	2	2	2	2
6	Techniciens de la recherche de classe exceptionnelle et techniciens de la recherche de 1re classe (grade provisoire) Techniciens de la recherche de 2e classe et techniciens de la recherche de classe normale Techniciens de la recherche de 3e classe et techniciens de la recherche de classe normale	2 2 2	2 2 2	6	6
7	Adjoints techniques principaux de la recherche Adjoints techniques et adjoints techniques de la recherche de 2e classe	2 2	2 2	4	4
8	Agents techniques principaux de la recherche Agents techniques de la recherche	2 2	2 2	4	4
9	Attachés principaux d'administration de la recherche Attachés d'administration de la recherche	1 2	1 2	3	3
10	Secrétaires d'administration de la recherche de classe exceptionnelle et secrétaires d'administration de la recherche de 1re classe (grade provisoire) Secrétaires d'administration de la recherche de 2e classe et secrétaires d'administration de la recherche de classe normale Secrétaires d'administration de la recherche de 3e classe et secrétaires d'administration de la recherche de classe normale	2 2 2	2 2 2	6	6
11	Adjoints administratifs principaux de la recherche de 1re et 2e classe Adjoints administratifs de la recherche et agents d'administration de la recherche de 1re et 2e classe	2 2	2 2	4	4

ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

CALENDRIER PREVISIONNEL

20 DECEMBRE 1994
Consultation de la Commission Electorale générale sur le matériel

30 JANVIER 1995
Date limite de dépôt des candidatures

6 FEVRIER
Commission Electorale GénéraleValidation des candidatures

7 - 17 FEVRIER
Etablissement puis Envoi du Matériel Electoral

10 MARS
Clôture du Scrutin

16 MARS
Dépouillement

17 MARS
Proclamation des Résultats

MARS - AVRIL
Nominations

DEBUT MAI
Arrêtés

JUIN
Mise en Place et D.P.

Elections de membres de la COMMISSION AD HOC

"ADMINISTRATION DE LA RECHERCHE" par les

Chercheurs titulaires et les personnels titulaires des corps d'Ingénieurs, de Techniciens et d'administration de la recherche de l'INSERM exerçant des fonctions d'administration de la recherche

---

CALENDRIER PREVISIONNEL 1995

27 FEVRIER	Etablissement et publication des listes électorales Diffusion au siège et dans les ADR et appel de candidatures
30 MARS	Date limite de dépôt des candidatures
7 AVRIL	Commission électorale, validation des candidatures
7 - 13 AVRIL	Etablissement puis envoi du matériel électoral
25 AVRIL	Clôture du scrutin
28 AVRIL	Dépouillement

SNCS
Section INSERM

SGEN CFDT INSERM

SNTRS-CGT
Section INSERM

NON
à l'abandon de la mission de service public de l'INSERM

OUI
au développement des connaissances et de leurs applications dans le domaine biomédical et en santé.

Les laboratoires de l'INSERM développent leur activité dans des domaines auxquels l'opinion publique est fort attachée, conjointement avec le département Sciences de la Vie du CNRS, les Instituts PASTEUR, l'ORSTOM, l'INRA.

Dans notre domaine de recherche comme dans tous les autres, la recherche repose sur ceux qui l'effectue et sur les moyens dont disposent les laboratoires. Depuis septembre, le gouvernement tente de mettre en place de profondes réformes de structures qui modifient l'organisation même de la recherche publique telle que nous la connaissons mettant en cause le statut des personnels, la liberté du choix de thèmes de recherche, l'évaluation par les pairs. Il s'attaque aux organismes de recherche eux-mêmes, à leur budget et met en place au niveau ministériel des structures définissant les axes de recherche et l'attribution de crédits.

Le budget 95 de l'INSERM illustre bien cette politique :

- Il comprend une diminution nette (- 11 postes) du nombre d'ITA, la diminution de 25% de recrutement de Chargés de Recherche par rapport à 1993 ; le gel d'un poste sur deux (chercheurs et ITA) lors de départs à la retraite va accentuer encore cette réduction et faciliter leur suppression ultérieure. Toutes ces mesures posent des problèmes de fonctionnement dans les laboratoires et des problèmes d'encadrement et d'avenir pour les doctorants.

- Le budget de fonctionnement de l'INSERM est en diminution en francs courants. Cette situation va se traduire par la suppression de l'essentiel des contrats que l'INSERM attribuait aux équipes universitaires ou aux équipes isolées, par la diminution du soutien de base aux unités et par la création d'un nombre très limité d'unités de recherche en 1995. De plus, le budget 95, présenté en Conseil d'Administration, n'est équilibré que dans l'hypothèse d'une augmentation de 29% des ressources extérieures (essentiellement contrats).

La clôture de l'exercice 94 s'avère particulièrement difficile due à un budget primitif étriqué auquel s'ajoute 24 millions de francs d'annulation de crédits sur les salaires et les crédits de paiement.

En 1994, l'approvisionnement des salaires et charges des personnels n'a été possible que par ponction sur le fond de roulement et les ressources extérieures. Cette situation s'aggrave chaque année et est particulièrement inquiétante : **cela correspond à un désengagement de l'Etat.** C'est une dérive inacceptable d'autant plus inquiétante que la

contractualisation prévue pour 1995 remet en question les modes d'attribution des moyens de fonctionnement des laboratoires et du recrutement des personnels.
Ces difficultés sont les mêmes dans tous les organismes de recherche et en particulier au CNRS.

La définition d'axes de recherche au niveau du Ministère remettrait en cause le statut même des organismes en les désaisissant de la définition de leur politique scientifique. Sous une autre forme, les projets de contractualisation de l'INRA et de l'INRIA, que les personnels de l'INRA viennent de faire reporter, va dans le même sens. Dans le prolongement du rapport FILLON, il s'agit de définir la stratégie de la recherche au niveau ministériel par des comités composés de personnes nommées à titre personnel, ne laissant aux équipes que la réalisation des recherches ainsi définies. Ceci est fait pour pallier, entre autres, à la faiblesse des investissements de recherche dans l'industrie.

La contractualisation des organismes (demandée en 1996 par la direction de l'INSERM) permettrait de définir les seuls axes d'interventions possibles de ces organismes, que ce soit par des structures propres financées (en partie) de façon récurrente ou par le biais de contrats incluant des personnels. A terme, cela signifie l'abandon de domaines entiers de la recherche. Pourtant, tous les exemples démontrent qu' il ne suffit pas de décider qu'un programme est prioritaire et de le financer fortement pour le voir obtenir des résultats escomptés.

Agissons

- pour obtenir la levée des annulations et du gel des crédits et des postes,
- la création de postes statutaires et l'arrêt de la précarité,
- un financement régulier garanti et soutenu des structures de recherche,
- le maintien des organismes nationaux de recherche
et un fonctionnement démocratique et transparent.

Les organisations syndicales se sont élevées contre le projet de budget 95 et contre les mesures visant à remettre en cause personnels et moyens de la recherche publique. Elles ont décidé d'appeler **le 7 FÉVRIER 1995** à une importante initiative de l'ensemble de la Recherche Publique et de l'Enseignement Supérieur .

A l'INSERM, dans le cadre de la préparation de cette initiative, elles appellent à faire dans tous les centres de recherche des Assemblées Générales afin d'informer chacun des projets gouvernementaux et de permettre l'intervention des personnels.

7 FÉVRIER 1995.
JOURNÉE NATIONALE D'ACTION

initiatives en direction du grand public (le matin)

manifestation nationale à 14 h, à Paris,

du Palais de la Découverte à Matignon et aux diverses actions décidées en province.

Elles appellent à faire signer massivement la Pétition Nationale qui sera portée au Premier Ministre le 7 février.